

## Compte rendu du Conseil Municipal du 11 Avril 2017

L'an deux mil dix-sept le onze Avril à 19 heures 15,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alix MEUNIER, Maire.

Etaient présents :

Alix MEUNIER, Joël DUBOIS, Christine AUPETIT, Patrick AUGENDRE, Jérôme FOSSEZ, Véronique HUET, Nicolas PARADIS, Elodie SERREAU, Marie-Christine MICHARD, Elodie BERNARD, Emmanuel MORIN, Josiane CHEVET.

Etaient absents excusés : Monique BOILE.

Etait absent : Gilles RIVAUD,

Formant la majorité des membres en exercice  
Madame Christine AUPETIT a été élue secrétaire

\*\*\*\*\*

### Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2016

		Fonctionnement	Investissement
* Commune	Dépenses	977 677.85	340 990.08
	Recettes	1 585 880.63	370 939.48
	Résultat	+ 608 202.78	+ 29 949.40
* Assainissement	Dépenses	60 344.70	14 679.34
	Recettes	117 277.45	119 353.64
	Résultat	+ 56 932.75	+ 104 674.30

Après présentation des différentes pièces comptables de l'exercice 2016, le Conseil Municipal approuve les Comptes Administratifs et Comptes de Gestion pour l'Année 2016

\*\*\*\*\*

### Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Le Maire donne lecture à l'Assemblée de l'Etat n° 1259, de Notification des taux d'imposition 2017, concernant les taxes directes locales, et propose de ne pas modifier les taux proposés.

Taxe Habitation	21.50	%
Taxe Foncier Bâti	15.73	%
Taxe Foncier Non Bâti	32.44	%

Le conseil municipal, après délibération et vote : abstention : 2, contre : 2 et pour : 8 valide les taux des impôts directs locaux inchangés pour 2017.

\*\*\*\*\*

## Budgets Primitifs 2017

		<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>* Commune</b>	Dépenses	1 488 932.18	540 004.00
	Recettes	1 488 932.18	540 004.00
<b>* Assainissement</b>	Dépenses	120 582.75	158 010.30
	Recettes	120 582.75	158 010.30

Le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité, les Budgets Primitifs 2017 présentés ci-dessus.

\*\*\*\*\*

## Redevance Assainissement 2017

Le Maire rappelle la délibération, concernant la redevance d'assainissement, et propose de retenir pour 2017, les tarifs inchangés :

- <u>Abonnement</u> (terme ferme)	38.00 €
- <u>Consommation</u>	
- de 2 000 m3	1.33 €
+ de 2 000 m3	1.20 €

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité, valide les tarifs redevance Assainissement pour 2017.

\*\*\*\*\*

## Subventions aux associations Année 2017

La Commission communale -Association et Festivités-, a décidé d'attribuer les subventions suivantes aux diverses associations pour l'année 2017.

Association des Anciens Combattants	300 euros
Association USEP Classe Transplantée	3 050 euros
Association USEP Activités	500 euros
Association Musique 'La Chantenoise'	900 euros
Amicale des Sapeurs-Pompiers Chantenay	350 euros
Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers Le Veurdre	180 euros
Club Sportif Chantenois	2 000 euros
Amis des Génévrières	100 euros
CAMOSINE	77 euros
La Prévention Routière	70 euros
ACB St Pierre le Moutier	135 euros
Foyer Coopératif Collège Les Allières	200 euros
Club du Bel Air Centre de Long Séjour	125 euros
Comité des Fêtes Chantenay	800 euros
Comité des Fêtes St Leu	2 600 euros
Association Amicale Sapeurs-Pompiers 14 Juillet	1 400 euros

\*\*\*\*\*

### CCNB – Marché à groupement de commandes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes a lancé un marché à groupement de commandes de travaux de réfection de voirie en 2016. Les communes ont pu bénéficier de tarifs intéressants pour la réalisation des travaux sur les routes communales. Le Président de la Communauté de Communes propose de renouveler cette convention à groupement de commandes.

Cette convention sera effective jusqu'à la fin du mandat (2020) et la Communauté de Communes Nivernais-Bourbonnais sera désignée comme la coordonnatrice de ce groupement.

Chaque collectivité réglera directement les titulaires du marché de travaux et le maître d'œuvre qui sera désigné.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la signature de la convention qui en fixe les modalités
- Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires

\*\*\*\*\*

### Etablissement des Cartes Nationales d'Identités

Les CNI sont maintenant impérativement délivrées par la Mairie de Saint-Pierre-le-Moutier. Néanmoins, les informations sur les pièces à fournir et les démarches à effectuer continueront d'être données en Mairie.

\*\*\*\*\*

Le déjeuner de la Municipalité offert aux aînés (de plus de 65 ans) se tiendra cette année le Dimanche 22 Octobre 2017.

\*\*\*\*\*

### Aménagements divers

Les subventions de l'Etat n'ont été accordées que pour 2 projets sur les 7 qui avaient été demandés.

Seuls le cabinet médical (2<sup>ème</sup> tranche) et l'aménagement des toilettes de l'école du bas sont subventionnés.

D'autres dossiers seront déposés auprès de différents financeurs pour pouvoir réaliser dès 2017, une partie des autres projets envisagés.

\*\*\*\*\*

Le terrain de tennis vient d'être entièrement révisé et peut maintenant accueillir la pratique de ce sport dans de bonne condition.

\*\*\*\*\*